



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Service Loire risques transports

Orléans, le 4 novembre 2015

AFFAIRE SUIVIE PAR : M FERREIRA
TÉLÉPHONE : 02.38.52.47.80
COURRIEL : patrick.ferreira@loiret.gouv.fr
VOS RÉFÉRENCES :

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le Territoire à risque important d'inondation d'Orléans

Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2015

Le 23 octobre 2015, l'ensemble des collectivités intéressées à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des vals de l'Orléanais s'est réuni à la préfecture du Loiret, sous la présidence de Monsieur Michel JAU, Préfet de la région Centre Val-de-Loire, Préfet du Loiret.

Participants :

- **Communes :**

Bonnée : M. Auger	St Aignan-le-Jaillard : M. Auger
Bou : M. Estebant, Mme Blanluet	St Cyr-en-Val : Mme Braux
Bray-en-Val : Mme Pivoteau Annick	St Denis-en-Val : M. Martinet
Châteauneuf/Loire : M. Boisjibault	St Hilaire-St Mesmin : M. Delaugère
Chécy : Mme Faneau, M. Rabillard	St Jean-de-la-Ruelle : Mme Prêt
Darvoy : M. Ther	St Jean-le-Blanc : M. Bois
Férolles : M. Dupuis	St Martin d'Abbat : M. Turpin
Germigny-des-Prés : M. Dhuillier	St Père-sur-Loire: M. Cloutier
Jargeau : M. Gibey	St Pryvé-St Mesmin : M. Hennequin, M. Mathieu
La Chapelle-St-Mesmin : M. Bauche	Sandillon : M. Malbo
Les Bordes : M. Michel	Sigloy : Mme Bourgeois
Lion-en-Sullias : M. Coustham	Sully/Loire : M. Bouard
Mardié : M. Thomas	Tigy : M. Le Goff
Olivet : M. Druand	Vienne-en-Val : Mme Durand
Orléans : Mme Anton, M. Lagarde	
Ouzouer/loire : M. Rigaux, M. Sergent	

- **Communautés de communes :**
 Communauté de communes de Sullias : M. Ache
 Communauté de Communes des Loges : M. Gibey
 Communauté de communes Valsol : M. Malbo
 Communauté de communes Val d'Or et Forêt : M. Auger et M. Rigaux

- **Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire :** M. Braux, M. Lemaigen, Mme Chenesseau

- **Établissement Public Loire :** M. Eude, M. Nguyen, M. Lesommer

- **Préfecture du Loiret :** M. Jonathan Secrétaire Général et Mme Plotton Siraced PC

- **Autres participants :**
 - **DREAL :** M. Tallet
 - **DDT :** Mme Saillant, M. Ferreira, M. Vivet

- **Excusés :**
 Commune de Combleux
 Commune de Dampierre en Burly
 Commune de Neuvy en Sullias
 Commune de St Denis de l'Hôtel
 Commune de Saint Jean de Braye

Monsieur le Préfet indique en introduction que la réunion du 23 octobre 2015 se place dans le contexte de la mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin de la Loire qui s'applique sur le territoire à risques important (TRI) d'inondation de l'Orléanais.

Il va s'agir, à partir de ce qui a déjà été engagé localement ces dernières années, et dans le cadre d'un travail concerté et multi-partenarial, d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de gestion du risque inondation sur ce territoire qui serait particulièrement impacté par une grande crue du fleuve.

La réunion de lancement de ce travail vise tout d'abord à présenter ce qui doit être réalisé et à convenir ensemble des points suivants qui doivent être validés :

- Définition du périmètre d'élaboration de la stratégie,
- Établissement de la liste des parties prenantes à associer,
- Validation des modalités de travail en commun,
- Validation du calendrier de travail.

La DDT procède ensuite à la présentation des éléments correspondants.

Le secteur d'Orléans a été identifié comme l'un des douze territoires à risque d'inondation d'importance nationale. Conformément à la directive européenne sur les inondations et à sa déclinaison au niveau du bassin Loire-Bretagne au travers du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) doit être élaborée pour ce territoire, avant la fin de l'année 2016.

La SLGRI doit être vue comme une feuille de route opérationnelle, définie collégalement, approuvée par l'ensemble des parties prenantes, pour réduire les conséquences négatives des inondations. Son élaboration est rythmée par trois arrêtés.

- un arrêté du préfet coordonnateur de bassin qui fixe le périmètre de la stratégie,
- un arrêté du préfet de département qui désigne les parties prenantes associées et le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, le suivi et la révision de la stratégie,
- un arrêté du préfet de département qui arrête la stratégie locale.

Sur le secteur de l'Orléanais, beaucoup d'actions sont déjà engagées pour gérer le risque d'inondation. Il s'agira de les compléter pour répondre aux objectifs fixés.

La stratégie locale est le préalable à la mise en œuvre opérationnelle des actions et à leur financement dans le cadre des outils existants (Plans d'action de prévention des inondations, PLGN, ...)

Périmètre de la stratégie locale :

L'étude concertée de réduction du risque d'inondation pour les vals de l'Orléanais, conduite par la DREAL Centre entre 2011 à 2013, avec les collectivités, a souligné la cohérence hydraulique des digues de protection des vals entre Dampierre-en-Burly et l'aval de l'agglomération Orléanaise. Compte tenu de l'importance jouée par les digues dans la gestion du risque d'inondation, il paraît pertinent de reprendre ce périmètre comme périmètre de la stratégie locale.

Cette proposition est acceptée en séance par l'assemblée.

Parties prenantes à associer à l'élaboration de la SLGRI :

La SLGRI doit permettre de mettre en synergie l'ensemble des actions de gestion du risque. Elle a donc vocation à être élaborée dans un cadre collégial réunissant l'ensemble des acteurs : collectivités, EPCI, associations de protection de l'environnement, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, représentants locaux de l'État dans ses différentes composantes. Une liste de parties prenantes, jointe en annexe, est présentée à l'assemblée.

Cette liste est validée en séance en précisant toutefois qu'il sera possible de faire appel en tant que de besoin à des organismes ou structures dont les compétences se révéleraient utiles aux travaux à conduire.

L'arrêté préfectoral fixant la liste des parties prenantes à associer sera rédigé sur cette base. La DTT assurera le suivi de l'élaboration de la SLGRI.

Méthode de travail :

Une méthode de travail permettant la concertation est proposée. Elle repose sur :

- Un comité de pilotage co-présidé par le préfet et un ou plusieurs présidents d'EPCI, réunissant l'ensemble des élus, et des parties prenantes associées pour valider les grandes étapes de la stratégie,
- Un comité technique opérationnel qui précise, suit les travaux attendus dans les ateliers et rédige le projet de stratégie à soumettre au comité de pilotage. Il portera aussi une réflexion sur la gouvernance future de la SLGRI,
- Des ateliers thématiques co-animés État -Collectivités (2 à 3 réunions par atelier).

Le détail de la composition des comités et des ateliers sont joints en annexe.

La méthode de travail proposée est validée en séance.

Pour finaliser la composition du comité technique et des ateliers, les collectivités sont invitées à faire acte de candidature avant le **30 novembre 2015 à partir de la fiche de candidature jointe.**

Calendrier

Le comité technique se réunira une première fois à la fin 2015 ou au début de l'année 2016, pour préciser le travail attendu des ateliers et programmer leurs réunions. Il sera également chargé de proposer des modalités de gouvernance future de la stratégie locale.

L'année 2016 sera consacrée aux travaux dans les ateliers, avec un point d'avancement à mi-parcours qui nécessitera la réunion du comité de pilotage (2 à 3 réunions par ateliers sont prévisibles).

A la fin de l'année 2016 une réunion du comité de pilotage validera le projet de SLGRI sur la base du travail de synthèse des ateliers effectué par le comité technique, le recueil des avis des instances du bassin Loire Bretagne et enfin l'approbation de la stratégie, viendront clore la démarche.

Le Préfet


Michel JAU

Annexe

1) Liste des parties prenantes associées à la SLGRI

Collectivités :

- Les 39 communes concernées dans le périmètre de la SLGRI
- Les 4 Communautés de communes
- La communauté d'Agglo Orléans Val de Loire
- Les 2 structures porteuses de SCOT (hors Agglo Orléans)
- Le Conseil régional Centre Val de Loire
- Le Conseil Départemental du Loiret
- Le SICALA

Syndicats de Rivière :

- Les 3 syndicats de Rivière concernés
- Syndicat mixte de gestion du Canal d'Orléans
- L'association syndicale des riverains du Loiret

Acteurs Eau :

- L'établissement Public Loire
- L'agence de L'Eau Loire Bretagne
- La commission locale de l'eau du bassin du Loiret

Associations « environnement » :

- Loiret Nature Environnement
- Nature Centre Environnement
- Maison de La Loire

Organismes consulaires ou apparentés:

- Chambre des Métiers
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Le centre régional de la propriété forestière

Acteurs économiques :

- Loiret Orléans Eco
- L'Union Départementale des Entreprises du Loiret

Opérateurs de Réseaux :

- Cofiroute
- CNPE Dampierre en Burlu
- Direction Territoriale SNCF, RTE, ERDF, GRDF, Orange

Autres services :

- Mission Val de Loire
- DREAL Centre
- DRAC
- ARS Centre
- Académie Orléans-Tours
- SIRACED PC

- DDT du Loiret
- SDIS
- BRGM
- Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise

2) Composition du comité de pilotage et des ateliers thématiques

Comité technique

- Maires et présidents d'EPCI candidats
- Agglomération d'Orléans,
- Etablissement Public Loire,
- Conseil départemental
- Conseil régional
- DREAL
- Siraced-PC
- DDT (animation)

Atelier « Dignes », Co-Pilotage : Un maire ou président d'EPCI (candidature attendue) et DDT

- Représentants des EPCI et Communes (au moins 1 par EPCI + communes concernées par les déversoirs) : candidatures attendues
- Communauté Agglo Orléans Val de Loire
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Établissement Public Loire
- Syndicats de rivière
- CLE du bassin du Loiret
- Association Loiret Nature environnement et Nature Centre environnement
- DREAL Centre Val de Loire
- SICALA
- Chambre d'agriculture

Atelier « Aménagement du territoire », Co-Pilotage : Un président EPCI ou maire (candidature attendue) et Agence d'urbanisme de l'agglomération d'Orléans

- Représentants des EPCI et Communes au moins 1 par EPCI) : candidatures attendues
- Communauté Agglo Orléans Val de Loire
- Porteurs de SCOT
- Association Loiret Nature environnement et Nature Centre environnement
- Établissement Public Loire
- Centre Propriété forestière
- Chambre d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie
- Loiret Orléans ECO
- L'Union Départementale des Entreprises du Loiret
- DDT
- Agence de l'eau
- Syndicats de rivière
- CLE bassin du Loiret
- DREAL Centre Val de Loire
- SICALA
- Académie Orléans Tours

Atelier « Gestion de crise – post Crise », Co-Pilotage : Communauté d'agglomération d'Orléans-Val de Loire, DDT-SIRACED PC

- Représentants des EPCI et Communes (au moins 1 par EPCI) : candidatures attendues
- Établissement Public Loire
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Mission Val de Loire
- Académie Orléans - Tours
- Chambre d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre de métiers
- Loiret Orléans Eco
- Union Départementale des Entreprises du Loiret
- ARS Centre Val de Loire
- DRAC
- DREAL Centre Val de Loire
- Cofiroute
- SNCF
- ERDF
- RTE
- GRDF
- CNPE Dampierre
- Orange

Atelier « Information connaissance et culture du risque », Co-Pilotage : Communauté d'agglomération d'Orléans-Val de Loire, EP Loire

- Représentants des EPCI et Communes (au moins 1 par EPCI) : candidatures attendues
- Établissement public Loire
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Mission Val de Loire
- Académie Orléans - Tours
- Chambre d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre de métiers
- Loiret Orléans Eco
- Union Départementale des Entreprises du Loiret
- Agence de l'eau
- BRGM
- DREAL Centre Val de Loire
- DDT
- Association Loiret Nature environnement et Nature Centre environnement
- Maison de la Loire